

## ORDONNANCES

---

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 29 janvier 2025, a adopté l'ordonnance suivante :

**Ordonnance relative au stationnement tarifé : stationnements sur rue – secteur OUT-C-1 (1)**

Cette ordonnance, adoptée en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (24-044), modifie l'annexe 7 de ce règlement relativement au secteur précité situé dans l'arrondissement d'Outremont, pour préciser des exceptions à la tarification le dimanche.

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : [montreal.ca/reglements-municipaux/](http://montreal.ca/reglements-municipaux/).

Fait à Montréal, le 4 février 2025

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat